

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 10 juin 2014

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3879-2014, Phase 1.
Cause tarifaire 2014-2015 de Gaz Métro
**Demande de renseignement no. 1 à Gaz Métro par l'Association québécoise de
lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).**

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 1 à Gaz Métro par *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* en phase 1 du présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

p.j.
c.c. La demanderesse et les intervenants.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-3879-2014 – PHASE 1
(STRATÉGIES D'INTÉGRATION DU SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE DE
DROITS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE - SPEDE)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1
À GAZ MÉTRO

PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-1-1

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 1, Pièce B-0006, Gaz Métro-1, Document 1, Page 14, lignes 20 à 23 :

Les efforts de Gaz Métro ont porté fruits puisqu'ils ont déjà permis d'atteindre 97 % de la cible de réduction de 350 Mm³ de gaz naturel de la stratégie énergétique 2006-2015 du gouvernement du Québec, sans oublier les bénéfices net pour les participants qui dépassent annuellement les 100 M\$.

Demande(s) :

- a) Comment interprétez-vous le gain annuel de 100 M \$ pour les clients participants ? Est-ce le résultat du test du participant pour chacune des années 2006 à 2015, donc au moins 1 G \$ ou plus ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-1-2

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 1, Pièce B-0006, Gaz Métro-1, Document 1, page 27, ligne 14 (Livraisons totales au Québec relatives à la distribution de GNL).

Demande(s) :

- a) Comment le SPEDE traite-t-il ou compare-t-il le GNL au diesel en termes d'émissions de GES ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-1-3

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 1, Pièce B-0006, Gaz Métro-1, Document 1, Section 4.6, pages 37 et 38 (pénalités en cas de non-conformité).

Demande(s) :

- a) Est-il correct d'affirmer que Gaz Métro n'a pas l'intention d'encourir quelque pénalité que ce soit ?
- b) Si ce n'est pas le cas, veuillez expliquer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-1-4

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 1, Pièce B-0006, Gaz Métro-1, Document 1, page 39, Section 5.1, lignes 17 à 23 :

Notons que la quantité d'unités d'émission des millésimes de l'année courante ou de millésimes d'années antérieures pouvant être achetée par un même enchérisseur lors de chaque vente aux enchères est limitée. Ainsi, Gaz Métro, lors de chaque vente aux enchères, pourra acheter jusqu'à 40 % des unités d'émission mises aux enchères du millésime de l'année courante. Également, la quantité d'unités d'émission de millésimes d'années postérieures à l'année courante pouvant être achetée par un même enchérisseur lors de chaque vente aux enchères est limitée à 25 % des unités d'émission mises aux enchères.

Demande(s) :

- a) Les limites relativement élevées de 40 % et de 25 % ouvrent-elles, selon vous, la porte à de la spéculation ? Veuillez élaborer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-1-5

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 11, Pièce B-0006, Gaz Métro-1, Document 1, page 39, ligne 23 et page 40, lignes 1 à 3 :

Tel que plus amplement décrit à la rubrique 5.5 Transférabilité des droits d'émission entre les périodes 1 de conformité, Gaz Métro pourra utiliser des unités d'émission de millésimes d'une année d'une période de conformité antérieure pour se conformer à ses obligations légales; l'inverse n'étant pas possible.

Demande(s) :

- a) Veuillez préciser le sens de l'expression « l'inverse n'étant pas possible ».

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-1-6

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 1, Pièce B-0006, Gaz Métro-1, Document 1, page 45, ligne 3 à 5 :

Ainsi, en combinant les plafonds d'émission du Québec et de la Californie, les unités d'émission mises en circulation devraient atteindre près de 460 millions de tonnes de GES en 2015 et réduire par la suite jusqu'en 2020, tel que l'illustre le graphique suivant.

Graphique 5, page 41 (millions de tonnes de GES)

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
186	182,9	459,8	445,6	431,5	417,3	403,2	388,9

Demande(s) :

- a) Est-il juste de dire qu'à compter de 2015, les besoins de Gaz Métro se situeront un peu en bas de 2% des unités d'émissions mises en circulation par le biais des encans ? Veuillez élaborer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-1-7

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 1, Pièce B-0006, Gaz Métro-1, Document 1, page 41, lignes 12 à 14 :

Les quantités d'unités d'émission mises dans le compte de réserve du Ministre sont calculées de la manière suivante :

❖ 4 % des unités d'émission disponibles selon le plafond établi pour les années 2015 à 2017

Demande(s) :

- a) Le 4% représente-il 4% de la somme de (459,8+445,6+431,5=1 336.9MtGES) soit 53,5Mt de GES ou s'agit-il un autre calcul, par exemple excluant la Californie ? Veuillez préciser.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-1-8

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 1, Pièce B-0006, Gaz Métro-1, Document 1, page 51, tableau 10, Prévision des prix des droits d'émission 2013-2020 (Écoressources) (\$US) :

Année	Scénario réaliste						Scénario	
	12,50%	45%	Moyenne	55%	87,50%	Écart-type	Haussier	Baissier
2013	10,71	10,71	10,71	10,71	10,71	0,31	10,71	10,71
2014	11,00	11,36	11,41	11,46	11,82	0,36	11,57	11,25
2015	11,77	12,15	12,20	12,25	12,63	0,37	12,55	11,86
2016	12,45	13,01	13,08	13,15	13,71	0,55	13,64	12,54
2017	13,21	13,94	14,03	14,12	14,85	0,71	14,83	13,26
2018	13,23	14,84	15,04	15,24	16,85	1,57	23,00	14,01
2019	14,21	15,91	16,12	16,33	18,03	1,66	24,00	14,81
2020	15,25	17,07	17,29	17,51	19,33	1,77	27,00	15,67

Demande(s) :

- a) Nous constatons du tableau 10 que le scénario haussier est vraiment en dehors de l'univers de probabilité du scénario réaliste alors que ce n'est pas le cas du scénario baissier. Avez-vous des explications à fournir à ce sujet?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-1-9

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 1, Pièce B-0006, Gaz Métro-1, Document 1, section 8.2.1, pages 71 et 72 (Coûts administratifs et de gestion).

Demande(s) :

- a) Selon Gaz Métro, est-ce que les coûts administratifs et de gestion évalués à 260 000\$ en 2014-2015 sont appelés à croître sensiblement dans les années suivantes ? Veuillez préciser.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-1-10

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 1, Pièce B-0006, Gaz Métro-1, Document 1, page 93, ligne 8:

Le tableau présente les soldes projetés au 1^{er} octobre 2014.

Demande(s) :

- a) Veuillez confirmer qu'il s'agit bien du tableau 16 de la page 92?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-1-11

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 1, Pièce B-0006, Gaz Métro-1, Document 1, Annexe 3, page I.

Demande(s) :

- a) Que signifie «*Le contenu de ce rapport ne peut être invoqué par quiconque excepté Gaz Métro*» ?
- b) Est-ce que ça signifie qu'il est confidentiel?
- c) Quelle est l' « invocation par quiconque » qui est visée ici ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-1-12

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 1, Pièce B-0006, Gaz Métro-1, Document 1, annexe 3, pages 5-6 :

- *À court terme, les émissions des raffineries sont basées sur les déclarations mensuelles de consommation de pétrole brut par les raffineries, établies par la California Energy Commission (CEC). De là, le modèle extrapole les émissions sur une année complète. Le modèle suppose que les émissions 2014-2020 des raffineries resteront stables.*
- *La croissance des émissions liées au forage pétrolier est calculée en prenant les prévisions de production de l'Energy Information Administration (EIA) puis, sur base de corrélations historiques, en appliquant un facteur d'actualisation de 50 % à cette croissance. Par exemple, une croissance annuelle prévue de 2% est ramenée à une 1%, ce qui est une corrélation consistante avec les données historiques.*
- *Pour le ciment, le modèle se fonde sur les prévisions de croissance fournies par la Portland Cement Association, auxquelles on applique à nouveau un taux d'actualisation de 50 %, puis en supposant des émissions stables entre 2017 et 2020.*

Demande(s) :

- a) Le facteur d'actualisation de 50 % évoqué dans le 2^{ième} paragraphe est-il équivalent à une élasticité, par exemple variation de 1% de la production entraîne une variation de 0,5 % des émissions?
- b) Même question pour l'industrie du ciment mentionnée au 3^{ième} paragraphe.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-1-13

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3879-2014, Phase 1, Pièce B-0006, Gaz Métro-1, Document 1, annexe 3, page 6 :

Pour les émissions de transport en Californie, la prévision CNA repose sur trois hypothèses combinées :

- *La prévision de teneur en carbone des carburants de transport suppose que le marché californien répond soit au Low Carbon Fuel Standard (LCFS), soit au standard sur les carburants renouvelables (RFS).*
- *L'efficacité des véhicules sur route est basée sur les objectifs fixés par l'Environmental Protection Agency (EPA).*
- *Les véhicules-miles parcourus sont basés sur les projections démographiques*

Demande(s) :

- a) Qualifiez-vous les deux premières hypothèses comme étant de nature optimiste? Veuillez élaborer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-1-14

Référence : GAZ MÉTRO Dossier R-3879-2014, Phase 1, Pièce B-0006, Gaz Métro-1, Document 1, Annexe 3, tableau 2, page 9, dernière ligne qui concerne les hypothèses sur l'indice des prix à la consommation aux É.-U., colonne deux et trois : Soustraction de 1,5 % à l'indice et ajout de 1,5 % à l'indice.

Demande(s) :

- a) Comment la soustraction ou l'ajout à l'indice s'opérationnalisent-ils? Est-ce l'inflation \pm 1,5% chaque année ou l'indice annuel multiplié par (1-1,5%)? Veuillez fournir un exemple.
-